

Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande
Herausgeber: Adolphe Henn
Band: 2 (1895)
Heft: 12-13

Artikel: Les maitres musiciens : de la renaissance française
Autor: Brenet, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GAZETTE MUSICALE

DE LA SUISSE ROMANDE

II^e ANNÉE

6 juin 1895.



LES MAITRES MUSICIENS

DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

UN grand mouvement de curiosité, de sympathie et d'admiration entraîne aujourd'hui les vrais amis de l'art musical vers l'étude des anciens maîtres. Guidés par un nombre d'abord très restreint, et maintenant sans cesse grandissant, de musiciens érudits, ils découvrent dans cette voie une source très riche de vives jouissances artistiques ; ils apprennent que malgré les préjugés longtemps admis sur le caractère essentiellement temporaire et fugitif de la beauté musicale, il n'y a pas plus là qu'ailleurs le vieux et le neuf, mais seulement le bon et le mauvais ; et enfin ils s'aperçoivent que les monuments de l'art musical font partie intégrante de l'histoire de la civilisation, tout autant et peut-être plus encore que beaucoup d'autres.

On ne saurait trop louer et même admirer les artistes qui vouent leur existence au patient et désintéressé labeur de l'archéologie musicale : car ils n'en sont récompensés d'ordinaire ni par la renommée étendue et brillante qui s'attache à d'autres genres de littérature, ni par les gains honorables qui reconnaissent partout les services rendus ou les plaisirs procurés. Leur science, il est vrai, se trouve pour les mêmes raisons préservée de l'écueil qui fait souvent dégénérer une vocation en métier, et il y a au moins en

ceci une compensation morale d'un très haut prix.

Après la disparition du groupe éminent d'archéologues musiciens, les Coussemaker, les Fétis, les La Fage, les Nisard, les Danjou, qui honoraient la science française vers le milieu de notre XIX^e siècle, et qui avaient fait faire surtout de grands progrès à la connaissance du moyen âge, on s'éloigna pendant assez longtemps chez nous de ces études si attachantes et si fertiles, et l'on parut en abandonner sans regret le monopole à l'Allemagne.

C'est avec joie que nous devons saluer le récent retour de l'érudition française dans ce domaine. D'abord se sont produits, en matière de chant grégorien, les travaux des Bénédictins ; s'ils ont donné naissance, au point de vue liturgique, à de violentes discussions, leur valeur historique exceptionnelle a été partout immédiatement reconnue ; peu après, M. Ch. Bordet a formé la société des *Chanteurs de Saint-Gervais*, vouée à la belle tâche de la reconstitution du répertoire palestrinien, et par laquelle depuis peu d'années le public a été remis en présence d'un art merveilleux, trop longtemps oublié. Aujourd'hui se lève un nouveau et non moins courageux champion de la musique ancienne ; M. Henry Expert, après douze ans de travaux assidus dans les bibliothèques où sommeillent les vieux chefs-d'œuvre, vient de commencer la publication d'un vaste recueil, *les Maîtres Musiciens de la Renaissance française*, qui embrassera les noms d'une trentaine de maîtres de l'école franco-belge au XVI^e siècle, depuis Josquin Després, le contemporain de Louis XII, jusqu'à Eustache du Caurroy, le musicien d'Henri IV.

La première livraison de ce recueil a paru et contient le premier fascicule des *Mélanges d'Orlando de Lassus*, avec deux fac-simile du titre de l'édition primitive de 1576 et du portrait qu'elle renfermait, la reproduction des pièces de vers et de la dédicace qui s'y trouvaient jointes,—le tout précédé d'une très intéressante préface dans laquelle M. Expert développe son programme et sa méthode.

Le public étranger à ce genre de recherches ignore la longueur et les difficultés que présente la reconstitution des œuvres musicales antérieures au XVII^e siècle. Jusqu'à cette époque, les parties vocales d'un ensemble polyphonique s'imprimaient séparément en de petits livrets portatifs à l'usage des chanteurs; dans les manuscrits ou dans certains imprimés de grand format, on disposait ces parties en regard les unes des autres : en partition, jamais. Pour rééditer une œuvre ancienne, ou même simplement pour la lire, on est donc obligé de la copier entièrement en la mettant en partition, et en traduisant les figures souvent compliquées de la notation proportionnelle par des caractères modernes équivalents, susceptibles d'être renfermés entre des barres de mesure.

Deux manières d'agir sont en présence pour un tel travail et doivent être préférées l'une ou l'autre, selon qu'on se propose un but scientifique ou pratique. Dans le premier cas on doit se conformer scrupuleusement à la version primitive, afin de garantir une entière sécurité aux lecteurs pour qui la nouvelle publication tiendra désormais lieu des originaux. Si l'on veut au contraire populariser les œuvres choisies en rendant leur interprétation abordable et facile aux chanteurs actuels, on doit transformer les clefs anciennes en clefs modernes, transposer les morceaux au ton le plus commode et le plus vraisemblable, et enfin indiquer par nos signes usuels les mouvements et les nuances d'exécution que peut suggérer, en l'absence de toute indication authentique, l'étude approfondie des monuments anciens de l'art et des traités qui en offrent un commentaire à la fois diffus et incomplet.

Comme par une sorte de suffrage à deux degrés, les œuvres en question passent généralement par ces deux opérations successives, une édition scientifique précédent et permettant une édition pratique. M. Ch. Bordes, qui se proposait avant tout la propagation rapide des chefs-d'œuvre de l'art religieux, a naturellement choisi la forme pratique pour son *Anthologie des maîtres religieux primitifs*, où il n'a dans le commencement inséré que des pièces pour la plupart déjà tirées de l'oubli. Au contraire, M. Henry Expert, défrichant le premier un champ presque absolument neuf, devait adopter la méthode rigoureusement scientifique ; il a toutefois essayé de concilier jusqu'à un certain point les deux systèmes, au moyen d'une réduction de la partition sur deux portées, en clefs ordinaires d'orgue ou de piano : réduction destinée non pas à permettre un accompagnement instrumental qui serait un contresens et une quasi barbarie, mais seulement à faciliter la lecture des œuvres aux musiciens peu versés dans l'usage des anciennes clefs. Par la direction des queues, dans cette réduction, les parties vocales se trouvent distinguées les unes des autres ; et dans la véritable partition, M. Expert a eu le soin très rare et très louable de réunir au moyen de crochets les groupes de notes qui étaient figurés par des *ligatures* dans la notation primitive. L'exécution matérielle du recueil répond à son contenu et fait honneur à la maison Leduc.

Tous les historiens de la musique ont dit comment au XVI^e siècle les plus grands artistes, soit par un reste de la « naïve impudent » du moyen âge, soit par l'effet de la réelle corruption d'une époque troublée, étaient presque tous absolument sans scrupules sur le choix des petites poésies profanes qu'ils revêtaient de leurs plus délicates harmonies. Décidé à donner une édition intégrale et rigoureusement scientifique, M. Expert devait maintenir intacts les textes littéraires aussi bien que les textes musicaux : ce souci de l'exactitude historique fermera l'accès de ses recueils à une nombreuse

catégorie de lecteurs, mais l'inconvénient sera tourné par la publication séparée des morceaux qui composent chaque volume. Sous la condition d'un choix préalable, les amateurs et les artistes, les sociétés de chant et les entreprises de concerts auront ainsi à leur disposition une foule de pièces pleines de charme, de poésie, d'esprit et de science musicale.

Au temps de leur apparition, les corps de musiciens auxquels étaient destinées les chansons polyphoniques se componaient de quelques artistes seulement; ils étaient six ou huit chez le roi de France et s'appelaient les « Chantres de la chambre »; au contraire, les « Chantres de la chapelle » étaient en nombre bien plus considérable; dans certaines maisons souveraines on en comptait une quarantaine : si donc il est nécessaire de réunir tout un chœur pour exécuter dans nos églises la musique sacrée du XVI^e siècle, il suffit de quatre ou de huit voix pour interpréter dans leur véritable esprit les petits chefs-d'œuvre profanes de la même époque.

Combien le recueil de M. Expert aura-t-il de volumes? la préface ne l'annonce pas, et comme la matière abonde, on peut penser que ce sera juste autant que le public voudra.

MICHEL BRENET.



UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

AU SIÈCLE PASSÉ

LE temps n'est pas encore bien loin où dans quelques pays, entre autres chez nous, les musiciens ne jouissaient guère que d'une dose homéopathique d'estime. Leurs prétendues insouciance et imprévoyance étaient pour ainsi dire devenues proverbiales; quant à l'esprit de solidarité, ou à l'esprit d'ordre et d'organisation, si on ne les mettait pas au même niveau c'était apparemment

pour ne pas médire d'absents. Alors, bien des familles — le microbe de la gloriole n'avait pas encore fait tant de ravages — se seraient crues déshonorées d'avoir parmi leurs membres un musicien. Qu'on ne croie pas que j'exagère. Ces idées existaient et étaient même très répandues. C'étaient certainement elles qui avaient dicté les lignes suivantes, du prospectus publié en 1834, en vue de la création de notre Conservatoire de musique : « Aux craintes qu'on pourrait concevoir sur la tendance de cette institution à former des talents dont la célébrité serait plus funeste à nos mœurs que flatteuse pour notre pays, notre Conservatoire répond par le personnel de ses chefs, etc. » — Sans cette arrière-pensée, ces lignes seraient complètement incompréhensibles.

Que la tartuferie ait eu sa large part au déniement systématique des musiciens, personne ne le contestera, mais d'autres raisons, de la même farine, y contribuèrent également. Ainsi le clergé, et surtout le clergé catholique toujours si peu tolérant, pas plus qu'aux cabotins — pendant bien des siècles pourtant, l'Eglise avait seule eu l'entreprise des spectacles — n'épargnait aux musiciens ses foudres.

Lorsqu'en 1831 (le 6 janvier) mourut à Genève le célèbre violoniste Rodolphe Kreutzer, auquel Beethoven avait dédié l'admirable sonate op. 47, le curé refusa de lui rendre les derniers devoirs de la religion et de l'inhumer dans le cimetière catholique ¹.

Certains gouvernements traitaient les musiciens avec le même mépris. A Genève, l'autorisation de donner un concert était identique à celle délivrée aux derniers des bohémes, montrieurs de bêtes sauvages, etc. Peut-être cette formule existe-t-elle encore. Le monde se défait si difficilement d'absurdités séculaires.

Les musiciens étaient-ils donc jadis tous des bambocheurs, des viveurs? Ne les a-t-on pas le plus souvent confondus avec certaines gens tarées pour lesquelles la connaissance plus ou moins

¹ Les obsèques eurent lieu au cimetière protestant. — Une souscription faite chez le notaire Janot avait permis de lui élever un modeste monument avec l'inscription : « Les Genevois à Rodolphe Kreutzer, décédé le 6 janvier. »